



12/09/2024

En 1866, le médecin britannique **Langdon Down** décrit les similarités typiques des personnes atteintes de trisomie 21 : des yeux bridés, un petit nez et aplati, des mains courtes, une faible tonicité des muscles, une stature trapue et corpulente, ainsi que des retards dans le développement physique et intellectuel. Ces caractéristiques physiques lui rappelant les habitants de Mongolie il décide alors de les appeler les « Mongoliens ».

Plus tard, on rencontre fréquemment dans la littérature médicale le terme « **Syndrome de Down** » le terme « syndrome » se référant aux groupes caractéristiques de personnes, et « Down » du nom de ce médecin qui les a décrits.

C'est le professeur Jérôme Lejeune qui a permis de changer le regard sur cette maladie, en découvrant son origine génétique, causée par la présence d'un chromosome supplémentaire à la 21^e paire.

Ainsi, **L'Institut Jérôme Lejeune** est le 1^{er} centre médical européen spécialisé dans le suivi des patients porteurs de trisomie 21 ou d'autres déficiences intellectuelles d'origine génétique.

En quelques années, l'Institut est devenu une référence au niveau européen avec plus de 10 000 patients suivis – en 10 ans ce chiffre a doublé – et s'implique désormais dans de nombreux programmes de recherche.

Indépendant juridiquement et fidèle à l'héritage reçu de Jérôme Lejeune, dont plusieurs de ses élèves exercent encore à l'Institut, l'Institut dépend financièrement de la Fondation, qui lui assure 70 à 80% de ses ressources totales, dont 100% pour la recherche clinique.

Ce document vous informera sur le parcours de vie et les droits d'une personne atteinte de Trisomie 21 en Région Corse.

*** Journée Mondiale de la Trisomie 21 le 21 mars**



Parents à qui m'adresser ?	3
Cette personne vit avec moi, quelles sont les aides	6
Adulte, quelles sont les solutions d'hébergements ?	8
Vie sociale et citoyenne	10
Quelle autonomie (transports) ?	12
Quelles sont les possibilités de scolarité, d'accueil de mon enfant ?	16
Les structures pour un accueil adapté à mon enfant	18
Emploi, formation professionnelle	19
Quelles activités culturelles, sportives ou de loisirs pratiquer ?	21
Partir en vacances en toute autonomie	24
Santé - Informations pratiques – numéros d'urgences	25



Parent, à qui m'adresser ?

Que l'annonce du diagnostic de trisomie 21 ait eu lieu durant la grossesse ou à la naissance, les parents d'enfant trisomique font souvent part d'un même sentiment d'abandon et de désarroi à l'annonce du handicap. Tout un tas de questions se bousculent dans leur tête, d'autant plus s'ils ne connaissent pas bien la trisomie 21,

Si nombre de personnes trisomiques parviennent à un certain degré d'autonomie à l'âge adulte, au point de pouvoir parfois vivre seules, un enfant trisomique nécessite une prise en charge particulière, pour être, plus tard, le plus autonome possible.

Au niveau médical, la trisomie 21 peut engendrer une cardiopathie congénitale, ou malformation cardiaque, ainsi que des malformations digestives. Si certaines maladies sont moins fréquentes dans la trisomie 21 (par exemple : l'hypertension artérielle, la maladie cérébrovasculaire, ou encore les tumeurs solides), cette anomalie chromosomique augmente le risque d'autres pathologies comme l'hypothyroïdie, l'épilepsie ou le syndrome des apnées du sommeil. Un check-up médical complet est donc requis à la naissance, pour faire le point, mais aussi de manière plus espacée au cours de la vie.

Au niveau du développement de la motricité, du langage et de la communication, une **prise en charge par plusieurs spécialistes est également requise**, car elle stimulera l'enfant et l'aidera à se développer le mieux possible.

Psychomotricien, kinésithérapeute ou encore orthophoniste sont donc des spécialistes qu'un enfant trisomique peut être amené à voir régulièrement pour progresser.

<u>Les associations spécifiques :</u>	<u>Les Maisons Départementales pour les Personnes Handicapées (MDPH)</u>
TRISOMIE 21 CORSE Route de l'Aéroport 20290 Lucciana belgokine@orange.fr 04 95 36 26 94 Focus sur l'asso : ICI	MDPH Avenue Mont Thabor quartier Saint Joseph Imm Castellani BP 80962 20700 Ajaccio CX9 04.95.10.40.90 MDPH 2B 12 Chemin de l'Annonciade, 20200 Bastia 04.95.30.08.35 Démarches en ligne : ICI
TRISOMIE 21 France : https://trisomie21-france.org/	



Le CAMSP, pour une prise en charge hebdomadaire de 3 à 6 ans

La prise en charge :

- Le dépistage précoce des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux ;
- La rééducation des enfants qui présentent des déficiences sensorielles, motrices ou mentales ;
- La mise en place d'actions préventives spécialisées ;
- Une guidance des familles dans les soins et l'éducation spécialisée requise par l'état de l'enfant au cours des consultations, ou à domicile.

Des Professionnels :

Pédiatre, kinésithérapeute, orthophoniste, psychomotricien, éducateurs et psychologues sont les différentes professions qui interviennent au sein d'un CAMPS. Le but étant de favoriser l'adaptation sociale et éducative des enfants, quel que soit leur degré de handicap. Au vu de ses capacités, un enfant suivi au sein d'un CAMSP peut être intégré au système scolaire, ou préscolaire (halte-garderie, crèche...) classique à temps plein ou à temps partiel. Lorsque la scolarisation de l'enfant se pose, un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) est mis en place, en lien avec l'établissement scolaire que fréquentera potentiellement l'enfant. Pour faciliter l'intégration de l'enfant à l'école, une auxiliaire de vie scolaire (AVS) peut être requise pour aider l'enfant dans son quotidien d'élève.

La totalité des interventions réalisées par les CAMSP sont prises en charge par l'Assurance Maladie. Les CAMPS sont financés à 80% par la Caisse primaire d'assurance maladie, et à 20% par le Conseil général dont elles dépendent.

CAMSP AJACCIO 12 avenue Noël Franchini 20090 Ajaccio 04 95 22 23 72.	CAMSP BASTIA Résidence Impériale, Route du Macchione Falcunaja- 20600 BASTIA 04 95 33 49 46
---	---



Un suivi précis et spécialisé sur toute la vie proposée par l’Institut Lejeune

Au-delà de la prise en charge hebdomadaire, une prise en charge plus globale par des spécialistes de la trisomie 21 peut être judicieuse, pour évaluer de façon plus précise le handicap de l’enfant, pour obtenir un diagnostic plus fin. En France, [l’Institut Lejeune](#) est le principal établissement proposant une prise en charge globale des personnes trisomiques, et ce de la naissance à la fin de vie, par une équipe médicale pluridisciplinaire et spécialisée, allant du pédiatre au gériatre en passant par le généticien et le neuropédiatre. Des consultations croisées avec différents spécialistes sont parfois organisées, pour parfaire au maximum le diagnostic.

Car si toutes les personnes atteintes de trisomie 21 partagent un “excès de gène”, chacune a sa manière de supporter cette anomalie génétique, et il existe une grande variabilité de symptômes d’une personne à l’autre.

Cette prise en charge pluridisciplinaire et précoce, doit être poursuivie pendant l'enfance et l'adolescence. La kinésithérapie précoce aidera l'enfant dans sa tonification et dans le passage des étapes du développement neuromoteur

**Institut Jérôme Lejeune
Consultations médicales spécialisées
37 rue des Volontaires 75015 PARIS
01 56 58 63 00**



Cette personne vit avec moi, quelles sont les aides auxquelles nous pouvons prétendre ?

Les aides financières ouvertes à tous sous conditions tels que :

- *L'aide personnalisée au logement (APL)
- *Les allocations familiales...

Où m'adresser ?

Caisse d'Allocation Familiales (CAF)

Les aides liées à sa pathologie :

- aides financières (L'Allocation Enfant Handicapé (AEH) ; L'allocation Adulte Handicapé (AAH) ; Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
- aides humaines (Services d'Accompagnement à Domicile SAAD...)
- soutien psychologique : informations et accompagnement dans mes démarches

Où m'adresser ?

*Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) pour des dossiers d'aides liés à son handicap

Mais avant de demander ces aides, il faut d'abord que le handicap et les besoins soient reconnus et validés par la MDPH

Quels organismes contacter pour obtenir des informations ?

*Protection Maternelle et Infantile (PMI) pour les enfants de 0 à 6 ans

CAF Corse du Sud

19, avenue Impératrice-Eugénie -
20306 Ajaccio Cedex
Tél : 0810 25 20 10- www.caf.fr

CAF Haute Corse

7 Avenue Jean Zuccarelli,
20200 Bastia
Tél : 04 95 54 11 00

MDPH Maison Départementale des Personnes Handicapées :
[Formulaire de demande MDPH](#)

PMI

Ajaccio PMI

bd Lantivy : 04 95 29 15 51

Ajaccio PMI

rue Dr Del Pellegrino : 04 95 29 14 11

Sartène PMI

cours Sœur Amélie : 04 95 77 71 74

Propriano PMI

cours Gal de Gaulle : 04 95 76 09 42

Porto-Vecchio PMI Cala Verde :
04 20 03 93 10

Centre de PMI du Fango :

Pôle Solidarité
Les Terrasses du Fango - 21 rue du Juge
Falcone – 20405 BASTIA Cedex 9
Tél : 04 95 55 06 60 / 04 95 55 06 63

Centre de PMI de Lupino :

Maison des Services Publics
6 rue François Vittori – 20600 BASTIA
Tél : 04 95 59 50 01 / 04 95 59 50 02

Centre de PMI de Lucciana :

Unité Territoriale des Interventions
Sociales de Lucciana
Route de l'aéroport – 20290
LUCCIANA CRUCETTA
Tél : 04 95 38 39 42 / 04 95 38 99 90

Centre de PMI de Ghisonaccia

Maison des Services Départementaux
Avenue du 9 septembre – 20240
GHISONACCIA



J'ai besoin d'un moment de répit, à qui m'adresser ?

Le GRATH (Groupe de Réflexion et réseau pour l'Accueil Temporaire des personnes handicapées)

www.accueil-temporaire.com

***Union Nationale des Associations de Parents, de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis (UNAPEI)**

***Association Départementale des Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales (ADAPEI)**

Tél : 04 95 56 87 30 / 04 95 56 87 35

Centre de PMI de L'Ile-Rousse

Maison Départementale des Services Sociaux
Route de Monticello – 20220 ILE-ROUSSE

Tél : 04 95 63 00 50 / 04 95 63 03 21

Centre de PMI de Calvi :

Maison des Services Départementaux
Lotissement « les Collines » – 20260 CALVI

Tél : 04 95 65 07 13 / 04 95 65 95 36

Centre de PMI de Corte :

Unité Territoriale des Interventions Sociales de Corte
34 cours Paoli - Bâtiment B – 20250 CORTE

Tél : 04 95 46 06 45 / 04 95 46 80 23

UNAPEI – PARIS

15 Rue Coysevox, 75018 Paris

[01 44 85 50 50](tel:0144855050)

<https://www.unapei.org/>

ADAPEI CORSE DU SUD

ZI DU VAZZIO

20090 AJACCIO

Tél : 04-95-10-84-07

Fax : 04-95-20-62-27

Mail :

dispositifqualite.adapei2a@gmail.com

ADAPEI HAUTE CORSE et son association L'EVEIL

Strada Vecchia, 20290 Borgo

04.95.32.22.74

ARSEA

4 Avenue Du Maréchal Juin

20090 AJACCIO

04 95 22 33 34

Adultes, quelles solutions d'hébergements ?

Il existe différentes structures telles que :

* Les Maisons d'Accueil Spécialisées

* Les Foyers d'Accueil Médicalisés

* Les Maisons d'Accueil Spécialisées :

Les M.A.S sont des établissements médico-sociaux destinés à accueillir des personnes adultes (+18ans) atteintes d'un handicap intellectuel, moteur ou somatique grave, ou gravement polyhandicapées, qui nécessitent une surveillance médicale et des soins constants.

* Les Foyers d'Accueil Médicalisés

Les F. A. M accueillent des adultes handicapés dont la dépendance est constatée par la commission des droits et de l'Autonomie (MDPH) Ils sont inaptes à toute activité à caractère professionnel et nécessite une surveillance et des soins constants. Ils peuvent fonctionner avec ou sans hébergement. (Polyhandicap, handicap moteur avec troubles associés)

* Les Foyers de vie

Parfois appelés Foyers occupationnels, mettent en œuvre des soutiens médico-sociaux destinés aux **adultes handicapés qui disposent d'une certaine autonomie** et qui ne relèvent pas d'une admission en Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM) ou en Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS), **mais qui ne sont pas aptes malgré tout à exercer un travail productif, même en milieu protégé (y compris en ESAT).**

F.A.M. DE GUAGNO

POGGIOLO

20125 POGGIOLO

04.95.25.09.20 / fam-guagno@hd2a.fr

F.A.M. CARLINA

STRADA VECCHIA

20290 BORGIO

04.95.58.43.50

M.A.S DE TATTONE

20219 VIVARIO

04 95 47 29 29

FOYER D'HEBERGEMENT PER. HAND. MENTALES CASA TOIA

25 AVENUE COLONEL COLONNA D'ORNANO

20000 AJACCIO

04 95 10 58 10

FOYER OCCUPATIONNEL A SULANA CHEMIN D'AGLIANI

MONTESORO

20600 BASTIA

04 95 34 53 09



Les Etablissement d'Hébergement pour Personne Agée Dépendante (EHPAD)

www.trouver-maison-de-retraite.fr

Coordonnées des différents établissements

Où dois-je effectuer mes démarches ?

La Collectivité de Corse et son service de la
DISS (Direction Solidarité et Santé) vous
pourrez y prendre un rendez-vous avec une
assistante sociale

En Corse du sud

DISS 7 CRS GRANDVAL
20000 AJACCIO
04.95.29.13.00

En Haute Corse

DISS Immeuble Arena,
20215 Vescovato
04 95 36 42 15

Hôpital Eugénie 20 000 AJACCIO
EHPAD le Ciste 20 000 AJACCIO
EHPAD Résidence Agosta 20 000 AJACCIO
DOMITIS Le Jardin des palmiers 20 090 AJACCIO
EHPAD L'Olivier Bleu 20090 AJACCIO
EHPAD Sainte Cécile 20 090 AJACCIO
EHPAD Noël SARROLA 20 167 SARROLA
CARCOPINO
EHPAD Vale Longa 20 137 CAURO
EHPAD Maison Jeanne D'Arc 20 160 VICO
Maison de retraite Sainte Marie 20167 CUTTOLI
CORTICCHIATO
Maison de Retraite de Bonifacio 20169
BONIFACIO
EHPAD de L'Alta Rocca 20170 LEVIE
EHPAD résidence Bocognano 20200 BASTIA
EHPAD Centre Hospitalier de Bastia 20 200
BASTIA
EHPAD Maison Notre Dame 20 200 BASTIA
EHPAD Sainte Thérèse 20 600 BASTIA
EHPAD Sainte Devote 20 250 BORGIO
EHPAD de Furiani 20 600 FURIANI
Maison de Retraite Casa Serena 20 200 SAN
MARINO DI LOTA
Maison de Retraite Maris Stella 20 217 SAINT
FLORENT
CHI Tattone 20 219 VIVARIO
Résidence L'âge d'Or 20 220 L'ILE ROUSSE
EHPAD La chênaie 20228 LURI
Résidence Eugénie 20 230 SAN NICOLAO
EHPAD A Ziglia 20 243 PRUNELLI DI FIUMORBO
EHPAD U Serenu 20 250 CORTE

Vie sociale et citoyenne :

Différentes mesures de protections adaptées à la gravité du handicap ont été mises en place pour protéger la personne handicapée contre ses propres agissements ou ceux de tiers

- **La Mise sous sauvegarde de justice**

C'est le régime minimum de protection. Il s'agit d'une mesure temporaire. Elle est à effet immédiat et maintient l'exercice des droits civiques et la gestion de la vie quotidienne. Elle peut être mise en place à l'initiative du médecin traitant, d'un proche ou de l'intéressé lui-même.

- **La Curatelle**

Il s'agit d'un régime d'assistance, lorsque la personne majeure a besoin d'être conseillée ou contrôlée dans les actes de la vie civile. Le curateur est nommé par le juge. La curatelle peut être mise en place :

- A la suite d'une mise sous sauvegarde de justice
- A la demande de l'intéressé, du conjoint, des proches, du médecin, des travailleurs sociaux par intervention auprès du juge des tutelles.
- Par le juge des tutelles lui-même.

- **La Tutelle**

C'est la mesure la plus large et la plus privative de liberté. Il ne s'agit plus de protection des intérêts civils mais d'une substitution. Toutes décisions et notamment celle concernant l'administration et la conservation du patrimoine sont prises par l'autorité de tutelle. La mise sous tutelle est ouverte sur demande du curateur, du conjoint, des proches, du médecin...adressée au juge des tutelles, qui lui aussi peut être amené à prendre cette décision.

Où m'adresser ?

***Tribunal d'Instance d'AJACCIO ou BASTIA**

***Union Départementale des Associations Familiales de la Corse du Sud (UDAF)**

***Le Défenseur des droits**

***Les Conseils Départementaux d'accès aux droits**

Tribunal d'Instance d'AJACCIO

avenue du Marechal Lyautey

20090 Ajaccio

Service des tutelles : 04.95.23.77.63

Palais de justice de Bastia

Rond-point De Moro Giafferi

20407 Bastia Cedex

Standard : 04 95 55 23 00

Fax: 04 95 31 58 36

UDAF de Corse du Sud

Avenue du Maréchal-Lyautey

20090 AJACCIO

Tél. : 04 95 22 25 89

E-mail : udaf2a@udaf2a.fr

Le Défenseur des Droits

Félix SQUARCINI

Présent le mardi (sur rendez-vous) toute la journée à la

Préfecture de la Corse-du-Sud

Palais Lantivy

4 Cours Napoléon

20000 AJACCIO

Téléphone : 04 95 11 12 80

Jean-Jacques DEPLETTE, pour le secteur du Grand Sud

sur rendez-vous (**04 95 51 28 82**) tous les mardis au tribunal de Sartène

Permanences d'accueil du public à la

Préfecture de la Haute-Corse, aux horaires d'ouverture au public (bureau 405 au 4ème étage), les mardis (Mme Josette CHIARONI) et jeudis (M. Christian GUICHETEAU).

Préfecture de la Haute-Corse

Rondpoint du Maréchal Leclerc

CS 60007

20401 Bastia CEDEX 09

téléphone : 04 95 34 51 55



Site Internet utile

www.justice.gouv.fr/justice-civile

[Le Guide des Droits des personnes Handicapées
Mentales et de leurs proches \(UNAPEI\)](#)

Les Conseils départementaux d'accès aux droits
peuvent vous proposer sur RDV des
consultations juridiques gratuites :

[Corse du Sud](#)
[Haute Corse](#)

Mesures de de protection juridique : [Fiches information n° 3 site CAPA](#)

Impôts : L'Association des Paralysés de France édite chaque année un guide impôts. Pour en recevoir un exemplaire, contactez l'APF-France Handicap.

Quelle autonomie ?

Vous pouvez demander une Prestation de Compensation de Handicap « Transport » auprès de votre MDPH

Le Transport en Commun d'Ajaccio : MUVISTRADA

Demandez votre carte « **ACCESS 80** » ou « **ACCESS 50** » tarifs adaptés à votre taux d'incapacité (de 0€ à 10€)

Vous pouvez retirer le dossier d'inscription :
Auprès de l'agence commerciale CTA – 75 cours Napoléon

Vous pouvez aussi adhérer au **service TAD +**, service de transport à la demande destiné aux personnes à mobilité réduite (desserte d'arrêt à arrêt) sur le périmètre du réseau urbain Muvistrada pour les personnes titulaires de la carte d'invalidité d'au moins 80% d'incapacité.

BUS : Communauté d'Agglomération de Bastia

- Carte PASSBUS renouvelable annuellement (valable sur toutes les lignes / réservée aux bénéficiaires d'une carte d'invalidité, de l'Allocation Adulte Handicapée ou des allocations veuvage. Gratuité du transport (20 € tous les ans de participation aux frais de renouvellement de la carte)
 - Transport à la Demande (TAD) 3 € (aller / retour)
(10 € tous les 6 mois de frais de renouvellement d'abonnement)
 - Transport Personnes à Mobilité Réduite (PMR) 3 € (aller / retour)
(10 € tous les 6 mois de frais de renouvellement d'abonnement)
- Pour tout renseignement ou constituer un dossier, s'adresser au service Transports de la CAB de 13 h 30 à 16 h 00.

La prestation de compensation du handicap (PCH) est une aide financière versée par le département. Elle est destinée à rembourser les dépenses liées à votre perte d'autonomie. Son attribution dépend de votre degré d'autonomie, de votre âge, de vos ressources et de votre résidence. Elle peut aussi concerner le transport.

Service TAD+ :

Le TAD+ est un service de transport à la demande destiné aux personnes à mobilité réduite ayant une incapacité d'au moins 80%, et résidant sur le périmètre du réseau urbain Muvistrada (commune d'Ajaccio + secteurs Caldaniccia, Baléone et Saint-Pierre de Cardo), par le biais d'une desserte adaptée.

Fonctionne du lundi au samedi hors 1er mai et jours fériés.

De 7h30 à 19h30, sur réservation préalable (la veille avant midi) par téléphone au :

0 800 000 400

Pour adhérer au service, il vous suffit de retirer votre dossier d'inscription et de fournir les pièces justificatives demandées auprès de l'Agence commerciale Muvitarra.

Muvitarra

75 cours Napoléon
20000 AJACCIO

L'Aiaccina : la navette du centre-ville

La navette *Aiaccina*, électrique, silencieuse et gratuite **relie la rue Fesch, la gare, la Place Foch et la rue Bonaparte**. Accessible aux personnes à mobilité réduite, l'*Aiaccina* fonctionne de 8h à 19h30, du lundi au dimanche. La navette s'arrête tout au long du trajet si des personnes lui font signe.

Les cartes d'invalidités

Les CMI (carte mobilité inclusion) et Carte de stationnement donnent des avantages aux personnes âgées et aux personnes handicapées, notamment pour faciliter leurs déplacements. La CMI invalidité permet également de bénéficier de réductions dans les transports et d'avantages fiscaux. La CMI remplace les anciennes cartes européennes de stationnement, de priorité et d'invalidité.

Les démarches pour une demande de CMI diffèrent selon votre situation :

- Si vous n'êtes pas concerné par l'APA : vous devez faire la demande de CMI à la MDPH
- Si vous demandez l'APA : vous devez faire la demande de CMI en même temps que la demande d'APA si vous bénéficiez déjà de l'APA : vous devez faire la demande de CMI au service de la

DISS de la Collectivité de Corse

La demande doit être faite auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ou les services sociaux dépendant de la Collectivité de Corse.

Démarches MDPH en ligne : [ICI](#)

Transports spécialisés Personnes à Mobilité réduite TRANSPORTS ULYSSE

CAB

Port de Toga
20200 BASTIA
TEL: 04 95 55 18 18

En Corse du sud

DISS 7 CRS GRANDVAL
20000 AJACCIO
04.95.29.13.00

En Haute Corse

DISS Immeuble Arena,
20215 Vescovato
04 95 36 42 15



Ulysse CORSE – Agence de Corse SAS

TRANSPORT PHOENIX - M. Mickaël PELLEGRINI

TEL : 04 95 52 31 58 Adresse : 20000 Ajaccio
(Corse) **Email : ajaccio@ulyссе-transport.fr**

Vous pouvez aussi demander une PCH transport pour la prise en charge des frais

Quelles sont les possibilités de scolarité d'accueil de mon enfant ?

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées renforcent les actions en faveur de la scolarisation des élèves handicapés.

Le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)

Le PPS fait partie du plan personnalisé de compensation du handicap. Rédigé par la MDPH à partir d'une évaluation globale de la situation et des besoins de l'élève handicapé, il précise les modalités de scolarisation et les aménagements à prévoir. Le PPS est révisé annuellement. L'enseignant référent handicap (ERH) reçoit pour mission de la MDPH d'assurer la continuité et la cohérence de la mise en œuvre sur un secteur donné.

Plus tard, lorsque l'enfant poursuit une scolarité à l'université, il est possible de mettre en place le PAEH, Plan d'Accompagnement de l'Etudiant Handicapé à l'Université. Ce document propose les mêmes possibilités que le PPS pour l'école.

L'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH)

Les AESH sont des personnels chargés de l'aide humaine. Ils sont également appelés auxiliaires de vie scolaire. Ils ont pour mission de favoriser l'autonomie de l'élève en situation de handicap. Cet accompagnement se fait sur demande des parents à la MDPH. L'aide peut être individuelle (AVSi) ou mutualisée (AVSm).

L'accompagnement intervient sur le temps scolaire dans la classe ou en dehors des temps d'enseignements (inter-classe, restauration). Son intervention permet à l'élève de participer aux activités de la classe, de l'aider dans la réalisation des tâches, des interactions sociales, de la communication. Quant à l'AVSm, aide humaine, elle est rattachée à une ULIS. Son intervention ne nécessite pas de notification particulière de la **CDAPH**. La seule orientation en ULIS permet aux élèves de bénéficier de son accompagnement.

Classes ULIS troubles fonctions cognitives et mentales

*Ecole Primaire Sampiero (Ajaccio)
Ecole maternelle Salines 1 (Ajaccio)
Ecole Élémentaire de Saint Jean Castel-Vecchio et Saint Jean 1 (Ajaccio)
Ecole Élémentaire de Porticcio
Ecole Élémentaire de Bonifacio
Ecole Élémentaire Joseph PIETRI (Porto-Vecchio)
Ecole Élémentaire de Propriano
Ecole Élémentaire de Lustincone (Aleria)
Ecole Élémentaire Charles Andrei (Bastia)
Ecole élémentaire du Centre (Bastia)
Ecole Élémentaire provence logis M. Reynoard (Bastia)
Ecole Élémentaire Vincentello D'Istria (Biguglia)
Ecole Élémentaire Bariani (Calvi)
Ecole Élémentaire Sandrechi (Corté)
Ecole Élémentaire Albert Camus (Ile Rousse)
Ecole Élémentaire Crocetta Lucciana (Lucciana)
Ecole Élémentaire Folelli (Penta-di-Casinca)*

Les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)

Les ULIS sont réparties au sein d'établissements scolaires publics et privés : écoles élémentaires, collèges ou lycées d'enseignement général et professionnel. Il s'agit de dispositifs spécifiques accueillant un groupe restreint d'élèves dont le handicap ne permet pas une scolarisation continue en classe ordinaire. Selon les besoins de l'élève, la scolarisation de temps d'inclusion = participation de l'élève aux activités de sa classe. L'orientation d'un élève en ULIS est sollicitée auprès de la MDPH par les parents. Après décision de la MDPH, le directeur académique procède à l'affectation dans une école, en prenant compte le secteur scolaire auquel appartient l'élève, le souhait des familles et les places disponibles dans chaque ULIS.

Les **instituts médico-éducatifs**, désignés aussi par le sigle **IME**, sont des établissements qui accueillent les enfants et adolescents atteints de [handicap mental](#) présentant une déficience intellectuelle liée à des [troubles neuropsychiatriques](#) : [troubles moteurs](#) et [sensoriels](#), troubles de la communication ou de la parole (UPPSI), qu'ils soient scolarisés ou pas.

Les SESSAD apportent aux familles conseils et accompagnement, ils favorisent l'intégration scolaire et l'acquisition de l'autonomie grâce à des moyens médicaux, paramédicaux, psychosociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés. Les interventions ont lieu dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant ou de l'adolescent (domicile, crèche, école, centre de vacances...) et dans les locaux du SESSAD. En ce qui concerne l'intervention au sein de l'école, elle peut avoir lieu en milieu ordinaire ou dans un dispositif d'intégration collective (ULIS).

Chaque SESSAD est spécialisé par type de handicap et porte des appellations différentes.

Les **instituts médico-éducatifs**, désignés aussi par le sigle **IME**, sont des établissements qui

IME

Ajaccio

Les Moulins Blancs ADAPEI2A 04.95.22.33.50

Ime des Salines ARSEA 04 95 23 65 60

Bastia

L'Eveil ADAPEI 2B 04 95 30 02 80

Les Tilleuls 04 95 33 24 03

Les SESSADS

ARSEA

Sessad U FIATTU Ajaccio 04.95076.74.40

Sessad Propriano 04.95.50.90.15

Sessad Sartène 04.95.78.00.32

Sessad Prunelli 06.21.44.09.31

Sessad UPPSI Porto Vecchio : 04 95 73 70 10

ADAPEI

Sessad les Tilleuls Bastia 04.95.30.66.10

accueillent les enfants et adolescents atteints de handicap

- **SESSAD (Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile)** : il s'occupe des jeunes de 0 à 20 ans atteints de déficiences intellectuelles ou motrices et de troubles du caractère et du comportement.
- **SSAD (Service de Soins et d'Aide à Domicile)** : il suit les enfants polyhandicapés (déficience motrice et déficience mentale) âgés de 0 à 20 ans.
- **Safep (Service d'accompagnement familial et d'éducation précoce)** : il accueille les enfants de 0 à 3 ans déficients auditifs et visuels graves.
- **Ssefis (Service de soutien à l'éducation familiale et à l'intégration scolaire)** : il se charge des enfants de plus de 3 ans déficients auditifs graves.
- **SAAAIS (Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire)** : il suit les enfants de plus de 3 ans atteints de déficience visuelle grave.

Les SESSAD sont des services médico-sociaux qui peuvent être autonomes mais qui sont très souvent rattachés à un établissement spécialisé (un IME la plupart du temps).

Après toutes ces années de prise en charge, un élève sortant d'ULIS peut rejoindre le cursus ordinaire, cependant si cela s'avère nécessaire, ce dispositif de prise en charge peut continuer dans le secteur secondaire (ULIS collège et ULIS lycée). L'Objectif : Accéder aux apprentissages fondamentaux :

- épanouissement personnel (insertion sociale)
- préparation à l'insertion professionnelle

Dans tous les cas, l'orientation vers ces classes et/ou établissements spécialisés est assurée par la CDAPH, instance de la MDPH.

Vos contacts pour l'orientation scolaire sont :
-La MDPH
-L'enseignant référent de l'éducation Nationale
Vous pouvez obtenir ces coordonnées auprès du directeur de l'école de votre enfant ou de l'inspection académique.

Quelques liens utiles :

www.education.gouv.fr

www.lecole-ensemble.org

Collège ARTHUR GIOVONI (Ajaccio)

Collège Porto-Vecchio 2

Collège Jean Nicoli (Propriano)

Collège Simon Vinciguerra(Bastia)

Collège de Montesoro (Bastia)

Collège pascal Paoli (Corté)

Collège Pascal Paoli (Ile Rousse)

Collège de lucciana (Lucciana)

Collège du Fiumorbo (prunelli di Fiumorbu)

Inspection Académique de la Corse du Sud

Bd. Pugliesi Conti - B.P. 832

20192 Ajaccio Cedex 4

Tel : 04 95 51 59 51

Inspection Académique de la Haute Corse

5 bis Rue du Chanoine Leschi,

20293 Bastia

Tel : 04 95 34 59 59

MDPH 2A

Avenue Mont Thabor quartier Saint Joseph
Imm Castellani

BP 80962 20700 Ajaccio Cedex 9

04.95.10.40.90

MDPH 2B

12 Chemin de l'Annonciade, 20200 Bastia

04.95.30.08.35

Le Ministère de l'éducation Nationale a créé une cellule de crise, joignable au **0 800 730 123**, est à **l'écoute des familles des élèves en situation de handicap** et intervient en appui pour les aider dans leurs démarches, du lundi au vendredi, de 9h à 17h.

[Cellule Handicap Ecole 0 800 730 123](http://www.cellule-handicap-ecole.fr)

Corse du Sud : 06 77 01 92 51

Haute-Corse : 04 95 30 05 76

[Académie de Corse](http://www.ac-corse.fr)

Harcèlement scolaire : 30-20



Les structures pour un accueil adapté à mon enfant

Services spécifiques :

Le centre de Loisirs St Jean (ALSH avec inclusion) de 6 à 12 ans

Dans le cadre de sa politique pour l'inclusion des enfants handicapés, la ville d'Ajaccio en collaboration avec la CAF a mis en place un centre de loisirs adapté pour permettre aux enfants qui sont scolarisés de bénéficier d'activités pendant les vacances scolaires. Encadrés par des éducateurs spécialisés, ces enfants bénéficient à leur rythme des mêmes activités.

Les AVS-CO dans les cantines

La ville d'Ajaccio en collaboration avec l'éducation nationale a mis en place une prise en charge avec des AVSCO pendant les temps de restauration scolaire. Ainsi par un système de vacation c'est la commune qui paie ce temps d'encadrement afin que les enfants ne pâtissent pas du manque d'AVS durant les apprentissages scolaires

Pour tous renseignements se rapprocher du *Guichet Unique de la ville d'Ajaccio*

Le Guichet Unique

Guichet Unique Enfance/Jeunesse immeuble
Diamant 1 BP 30 192 20178 Ajaccio Cedex 1
Tél : 04.95.21.11.49

animation.jeunesse@ville-ajaccio.fr

Emplois et Formations professionnelles

La qualité de travailleur handicapé est reconnue par la Commission des Droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), intense de la MDPH.

Télécharger le document (cerfa n°13788*01) :
<http://www.service-public.fr/>

Cette reconnaissance, permet d'accéder à un emploi ou à une formation en bénéficiant :

- De mesures d'aide à l'emploi en milieu ordinaire
- D'une orientation de travail en milieu protégé

Pour ma recherche d'emploi :

UNIRH 20 : CAP Emploi Organisme chargé d'accueillir et de suivre les personnes handicapées dans leurs démarches d'emploi.

AGEFIPH: Association nationale pour la Gestion du Fonds d'Insertion Professionnelle des Handicapés

Mission Locale 15-25 ans Site : www.missions-locales-corse

Les Etablissements et services d'Aide par le travail (ESAT) :

ESAT LICETTU et la Pépinière(ADAPEI Ajaccio)

ESAT L'ATELIER (ADAPEI Bastia)

SAMSAH

Le **SAMSAH** a pour vocation, dans le cadre d'un accompagnement médico-social adapté comportant des prestations de soin, de contribuer à la réalisation du projet de vie des personnes handicapées, en favorisant le maintien ou la restauration des liens familiaux, sociaux, universitaires ou professionnels, et l'accès à l'emploi.

CAP EMPLOI CORSE Sud « A MURZA »

8 rue Paul Colonna d'Istria
20 091 Ajaccio
Tel : 04 95 22 16 47

CAP EMPLOI Haute Corse

253 route d'Agliani
Montesoro,
20200 Bastia
Tel : 04 95 32 01 68

AGEFIPH

<https://www.agefiph.fr/>

Mission Locale Ajaccio

Immeuble Castellani
quartier Saint Joseph
20090 AJACCIO
Tél : 04.95.20.92.38

Mission Locale Bastia

7 av. Paul Giacobbi
20600 BASTIA
04.95.30.11.41

U LICETTU

ZI du Vazzio – 20 090 AJACCIO
04.95.23.15.25

Pépinière

11 LOT Michel Ange – Baleone- 20 176
MEZZAVIA - 04.95.23.64.50

ESAT L'Atelier

Route d'Agliani,
20200 BASTIA
04 95 30 54 13

SAMSAH ARSEA

4 Avenue Du Maréchal Juin
20090 AJACCIO
04 95 22 33 34



En cas de licenciement pour inaptitude au poste de travail, ne pas oublier de faire valoir ses droits auprès de la CRAMIF (SIST Corse du Sud) dans un délai de 2 ans maximum sous peine de tout perdre.

Il ne peut plus exercer son travail à qui dois-je m'adresser ?

Contactez la MDPH afin de constituer un dossier de reclassement professionnel pour exercer un métier adapté à son handicap.

SIST Corse du Sud

Service de santé au travail
Rond-Point de la Rcade - Route d'Alata –
Imm. Rcade Padules
20090 AJACCIO
Tél : 04 95 10 62 70
armand-e@mdt2a.com
www.presanse.org

SIST Haute Corse

Résidence Le Desk
Rue Paratojo
20200 BASTIA
04 95 58 59 95

Quelles activités Culturelles, Sportives ou de Loisirs pratiquer ?

Les activités de loisirs que la personne peut pratiquer sont en fonction de :

- *Ses envies
- *Ses capacités
- *Ses besoins en accompagnement
- *Ses moyens financiers

La CULTURE :

Les Musée Accessibles : [Plus d'infos ICI](#)

Ajaccio

Le Salon Napoléonien de l'Hôtel de ville d'Ajaccio

Le Musée Fesch : Musée des beaux-arts

La Bibliothèque Fesch

Bastia

Musée de Bastia

Corté

Musée de Corse

Furiani

Ecomusée du Fortin de Biguglia

Levie

Musée de la préhistoire

Porto

Aquarium la poudrière

Sartène

Musée de la Préhistoire

A Casa di Roccapina

Musicothérapie

Layla Subils (Ajaccio)

Musicothérapeute Clinicienne

Association Tous Pour Chacun

06.27.57.27.66

ALDA CESARI-MARCELLI (Ajaccio)

06.60.40.05.16

Karine Angevert (Bastia)

06.62.67.10.06

La voile accessible

MARE INSEME- HANDIVOILE

Pierre GINS

06.01.84.11.47

mare.inseme@gmail.com

Centre Nautique les fauvelles de Porto-Vecchio

Julien CARPENTIER

04.95.70.01.40

Société Nautique Bastia

Chemin Arinella,

20600 Bastia

04 95 34 55 41

Voile Performance

Responsable : M. Viale

Villa Notre Dame de Lavasina

20222 Brando (Cap Corse)

04 95 33 90 46

Le Club Nautique de Calvi

port de plaisance,

20260 Calvi

04 95 65 10 65

La Plongée accessible

Odyssée Plongée

Port de l'Amirauté –

20 000 Ajaccio

Responsable Handisport : Dolores

Tel : 06.12.77.47.71

Les Piscines accessibles

Piscine des Salines

Avenue Maréchal Juin, 20000 Ajaccio

04 95 22 60 53

Piscine Pascal Rossini

8, Bd Pascal ROSSINI 20 000 AJACCIO

04.95.50.41.50

Piscine de la Carbonite

route du Front de Mer

20200 Bastia

04 95 30 28 81

Piscine du Fango

Port Toga

20200 BASTIA

04 95 55 18 18



Les Associations

Association Handi 20,
2 lotissement Suaglione
20230 Santa Lucia di Moriani.

RECRE 2A : cours de gymnastique volontaire pour enfants, adultes et seniors ; actimarche ; gym équilibre ; gym handicap ; aquagym en piscine l'hiver et en mer l'été ; randonnées ; sorties

[Annuaire des associations ICI](#)

Centre Équestres et Handicap

Ajaccio Equitation

Route de Bastia, Campo dell Oro, T20,
20090 **Ajaccio**
04 95 23 03 10

EQUI-LIBRIU Equitation adaptée, médiation animale

Lieu-dit Cilvareccio
20 123 Cognocoli Monticchi
07.62.83.24.04

FAE Equiloisirs

Pont de Papineschi - Poggio di Venaco,
20250 Corte
04 95 61 09 88

EE de Haute Corse

Route La Marana,
20600 Furiani
04 95 30 23 82

Label Handi-Moteur et Sensoriel

FAE Equiloisirs

Pont de Papineschi - Poggio di Venaco,
20250 Corte
04 95 61 09 88

Equithérapie

Centre Equestre Pegaze

AZCP Fior di Spiace
La castagna
20100 **Sartène**
06.47.59.93.54

Correspondant Handi-cheval en Corse

Ferme de Padula

Mannoni Laetitia Rte de Porra,
20137 Porto-Vecchio
06 11 79 96 76

[D'autres loisirs ICI](#)

D'autres activités

Aller à la Plage :

Les plages accessibles en Corse du Sud :

Ajaccio

Ricanto

Trottel (label handiplage)

Terre Sacrée

Appietto

Lava

Calacatoggio

Propriano

Plage du Lido

Pietrosella

Isolella

Porto Vecchio

Centre Nautique les fauvettes

Les plages accessibles en Haute Corse:

Bastia

Le Lido de la Marana

L'Arinella

St Florent

Plage de la Roya

Campomoro

Calvi

La Pinède

Le Club Nautique

Ghisonaccia

Ile Rousse

Marinella

Linguizetta

Marine de Bravone

Macinaggio

Médiation animale

LESLIE & NOKI (Ajaccio)

06.17.47.05.55

Les Hérissons

Lieu dit 'cataraghju'

Route de Bottaccina

20129 Bastelicaccia

Tél : Présidente : 06.22.38.39.18

Tél : Directeur : 06.45.12.55.90

asso-herissons@orange.fr

Aurélien AVIGNON

20231 Venaco

aurelie.a.2b@gmail.com

Elodie PETREQUIN

20246 Rapale

elodiepetrequin@gmail.com

Les autres Sports

Association Hélio's

Basquet adapté

Inscriptions sur la page FACEBOOK, ou par mail :

associationhelios20000@gmail.com

Association Sport pour Tous

Logie de Montesorro Bât B16

20600 BASTIA

Email : sportpourtous2b@wanadoo.fr

Téléphone : 06 73 35 84 35

Partir en vacances en toute autonomie :

En France il existe un **label national Tourisme Handicaps**. Si une structure a le label Handicap visuel, vous pouvez être sûr de son accessibilité. **Plus de 1500 sites sont déjà labellisés**. Renseignements auprès de l'Association Tourisme et Handicap

Label Tourisme et Handicap



PARALLEL : un site qui référence tous les lieux touristiques accessibles dans l'Ile

Les aides financières :

Divers organisme peuvent vous aider à financer vos projets de vacances sous certaines conditions : la **CPAM**, l'**Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV)**, votre **mutuelle**, votre **comité d'entreprise**, la **MDPH** (pour les bénéficiaires de la PCH...) **Les Missions locales pour les jeunes de – de 25 ans** **Les Centres Communaux d'Action Social (CCAS et CIAS)** peuvent aussi vous aider, n'hésitez pas à contacter les assistantes sociales du service.

Pour Info : Dans les musées nationaux, l'entrée est gratuite pour l'accompagnateur

Vous trouverez sur le site [**CORSICA ACCESS**](#) des informations utiles dans de nombreux domaines (sport, culture, déplacements...) nécessaires aux personnes à mobilité réduite

les liens utiles :

<http://www.handiguide.sports.gouv.fr/>

Les Offices du Tourisme vous conseillent et vous informent pour vos loisirs, vacances, sorties...

[hôtels accessibles en Corse](#)

<https://www.parallel-tourism.com/>

l'association Tourisme Handicaps

43, rue Marx Dormoy, 75018 PARIS – Tél : 01.44.11.10.41 – Mail :

tourisme.handicaps@club-internet.fr

Site Internet : www.tourisme-handicaps.org

Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Corse du Sud

bd Abbe Recco Les Padules
BP 910

20702 AJACCIO CEDEX 9

Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute Corse

5 Avenue Jean Zuccarelli,
20200 Bastia
0 811 70 36 46

www.ameli.fr

Caisse d'Allocation Familiale de la Corse du Sud

19, avenue Impératrice-Eugénie
20306 Ajaccio Cedex

CAF Haute Corse

7 Avenue Jean Zuccarelli,
20200 Bastia
Tél : 04 95 54 11 00



Santé-Informations pratiques – Numéros d’urgence

La Caisse Primaire d’Assurance Maladie ne prend pas en charge l’ensemble des besoins des personnes handicapées. Il existe des mutuelles spécialisées comme la **Mutuelle Intégrance** qui propose des garanties particulières aux bénéficiaires de l’AAH.

Des fiches pour expliquer aux familles les consignes préopératoires : Lorsque l’opération d’un enfant est programmée, les familles ne comprennent pas toujours les nombreuses consignes transmises par les services d’anesthésie : L’Association SPARADRAP met à votre disposition 2 fiches pratiques sur : www.sparadrap.org

Soigner ses dents en Corse:

Dentistes utilisant le gaz MEOPA

AJACCIO : Elise LEFEUVRE, 10 Bd MASSERIA

04.95.23.22.32

BASTIA : Hôpital de Bastia

04.95.59.11.41

Orthodontiste utilisant le gaz MEOPA

PORTO-VECCHIO : Fanny SAMITO

04.95.21.91.54

Soins dentaires en Corse réalisés par un professionnel certifié par le réseau

Handident : **Pour la Corse contactez le**

04.91.43.07.44

Mutuelle Intégrance

Demander un devis www.integrance.fr ou 0800.10.30.14

Association Sparadrap

Association SPARADRAP - 48, rue de la Plaine
75020 Paris - Tél. 01 43 48 11 80

APF

40 Avenue Noël Franchini
20090 AJACCIO
Tél : 04.95.20.75.33

4 Cours Pietrengeli
20200 BASTIA
04.95.32.67.86

Association pour personne en situation de handicap ou ayant une maladie invalidante sur AJACCIO ou en CORSE

www.sanitaire-social.com

www.afc-ajaccio.org

Service consultation et Hospitalisation

CITONELLA : **04.95.29.36.49**

Ecoute Famille : **01.42.63.03.03**

Suicide écoute : **01.45.39.40.0**

Urgences

Police Secours : **17**

SAMU : **15**

Pompiers : **18**

SOS Médecin (WE et NUIT) : **3624**

Urgences psychiatrie CASTELUCCIO : 04 95 29 36 45

Ecoute Famille : **01.42.63.03.03**

Suicide écoute : **01.45.39.40.00**

Maltraitance personnes Agées ou handicapées : **3977**

Violences faites aux femmes : **36.39**

- **Urgences psychiatrie** : 04 95 29 36 45
- **Ecoute Famille** : 01.42.63.03.03
- **Suicide écoute** : 01.45.39.40.00
- **Ecoute alcool** /0 811 91 30 30 7 jours/7 de 14h à 2 h (Coût d'un appel local depuis un poste fixe)
- **Ecoute Cannabis** 0 811 91 20 20 7jours/7 de 8 h à 20 h (Coût d'un appel local depuis un Poste fixe)
- **Drogues Info Service** 0 800 23 13 13 (appel gratuit 7 jours/7) 01 70 23 13 13 (avec un portable au coût d'une communication ordinaire)
- **Tabac Info Service** 0 825 309 310 du lundi au samedi de 8 h à 20 h – (0,15/mn)
- **Croix Rouge Française**: Ajaccio: 04 95 21 08 28, rue Général Campi
Bastia: 04 95 31 64 23 bd Auguste Gaudin
- **Secours catholique**: Ajaccio: 04 95 21 23 86, bd Danielle Casanova
Bastia: 04 95 33 86 29 bat A9 Provence Logis Montesoro
- **Les Restos du cœur**: Ajaccio 04 95 25 81 30 CAPA Ancien entrepôt CODEC –Mezzavia
- Bastia 04 95 30 84 67 rte Cimetière Allemand



Note :